

# Les Échos de Bramefarine

n° 79 – avril 2018 – Bulletin d'informations de la commune de Saint-Maximin

## L'Éditorial du maire



*Vous avez sans doute remarqué que cette année 2018 était assez particulière, et ceci à plusieurs titres*

*– Notre PLU est enfin terminé, car accepté par les personnes ou organismes associés, qui ont en général présenté un nombre important de requêtes dues aux modifications incessantes de nouveaux règlements. Nous remercions monsieur Delvoye qui a assuré la rédaction, on peut le dire, de presque deux PLU successifs, ainsi que de madame Cousin qui a étudié notre ouvrage, sans concession, mais toujours avec une grande bienveillance. Les « plans » ne sont pas pour autant terminés. Il nous faudra maintenant nous consacrer à l'élaboration d'un « Plan de Sauvegarde » de notre village, qui devra tenir compte des changements climatiques qui se font de plus en plus prégnants.*

*– Année nouvelle également pour les chapitres eau et assainissement, qui sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier sous l'autorité de la communauté de communes. En pratique, et au moins pour les deux ans à venir, vos interlocuteurs directs ne changeront pas, ils se situent toujours à l'échelle communale.*

*– Enfin, cette année va être marquée par un affaiblissement plus important que d'ordinaire des subventions d'origine communautaires. Notre communauté de communes se retrouve en effet cette année en difficulté financière. Afin d'assurer néanmoins un équilibre budgétaire précaire, il y aura donc une augmentation, mais autant que possible modérée, des taxes foncières. Il en sera de même pour la taxe d'habitation pour, naturellement, ceux qui devront s'en acquitter.*

*Nous essaierons cependant, dans ce contexte difficile, de poursuivre et terminer les quelques travaux que nous avons envisagés. L'enfouissement des lignes télécom et électriques à La Combe permettra de finir la partie amont de la rue centrale, et ce sera sans doute l'occasion d'en renforcer la sécurité en cas de gros orages. Les travaux d'assainissement et d'eau potable à Avalon devraient être commencés après les Fêtes de la Tour. Toujours à Avalon, les travaux du marais devraient être poursuivis, en particulier en ce qui concerne la sécurité d'accès au merlon central. Enfin, la séparation des entrées mairie / école, qui a pris du retard, devra être terminée pour la rentrée prochaine.*

*Bonne lecture à tous.*

Jacques Viret. ■

### Sommaire :

Budget 2018 ..... M. Poinson  
PLU approuvé ..... M. Poinson  
Travaux ..... P. Zacharie  
Animation ..... M.-L. Caporale  
Culture ..... V. Lapied

Sécurité ..... O. Roziou  
Coopération décentralisée ..... B. Mathon  
Environnement ..... L. Etienne  
Jeunesse & Sports ..... L. Orliaguet  
Vie scolaire ..... A. Fouillet. ■



Michel Poinson  
1<sup>er</sup> adjoint -  
Finances &  
Communication

# Informations communales

## Budget 2018

Nous avons bouclé les comptes du budget communal de l'année 2017 avec un excédent de 221 K€ en fonctionnement et 414 K€ en investissement. Pour mémoire, nous avons emprunté 403 K€ les deux années précédentes pour financer des travaux hors eau et assainissement (réfection toiture Tour d'Avalon, les deux ponts du Rechouchet, achat Forge, accessibilité mairie/école, climatisation salle de classe, dossier de PLU, enfouissement lignes).

### 2018 est une année de transition.

Le transfert de compétence de l'eau et l'assainissement se matérialise par le transfert de nos dettes (emprunts contractés) et de nos résultats (pertes ou excédents budgétaires). Ce point technique est en cours de discussion avec la communauté de communes pour que Saint-Maximin conserve le reliquat d'autofinancement des travaux engagés avant 2014.

Toutes les collectivités territoriales (communes et intercommunalités) sont confrontées à la même situation ; baisses successives des dotations depuis les trois dernières années. Cette année la loi de finances 2018-2020 prévoit la contractualisation de la baisse des dépenses de fonctionnement pour les grandes collectivités afin de contribuer à la baisse de l'endettement de l'État (2 200 milliards d'€).

Dans les faits, faute de réelle mutualisation entre les communes et les intercommunalités, les charges augmentent, le personnel doit gérer des procédures obligatoires plus complexes voire redondantes et les usagers sont demandeurs de davantage de services.

A contrario du budget de l'État les budgets des collectivités territoriales doivent être légalement à l'équilibre (pas d'emprunt possible pour le budget de fonctionnement) mais le strict et simple équilibre des dépenses courantes ne permet pas de dégager les ressources nécessaires pour financer le remboursement des emprunts destinés aux investissements (ponts, route, éclairage public, école, accessibilité mairie, exécution des OAP citées dans le PLU).

Jusqu'à présent, pour financer des actions de maintenance et d'entretien (routes, bâtiments, école) qui n'entrent pas dans l'investissement, nous avons puisé dans notre réserve.

Nous devons conserver et reconstituer cette réserve pour les imprévus, pour ce faire nous avons mis en place des outils de suivi budgétaire plus stricts et reporté ou réduit les dépenses de fonctionnement non prioritaires.

Par ailleurs nous avons maintenu les projets d'investissement en cours et financés par l'emprunt.

Année de transition aussi pour la taxe d'habitation. De nombreux contribuables ne vont plus payer cette taxe (80 % dans un premier temps et 100 % à terme). Les mêmes mécanismes actuels de reversement aux communes de cette taxe, pour les personnes déjà exonérées, seront utilisés.

Compte tenu de ces éléments, les élus de Saint-Maximin ont décidé, à la majorité, lors de son conseil du 28 mars 2018, d'augmenter les taux des taxes d'habitation et foncières, seuls et derniers impôts locaux qui relèvent encore de la compétence communale.

Les taux retenus pour 2018 restent malgré tout en dessous de la moyenne des taux constatés au sein de la communauté de communes (CCPG).

La taxe d'habitation est relevée de 1,11 point et passe de 7,89 % à 9 % alors qu'elle est en moyenne de 11,63 % pour les communes identiques de la CCPG. La taxe sur le foncier bâti passe 18,46 % à 20 % alors qu'à 21,33 % dans la CCPG. La taxe sur le foncier non bâti passe de 54,73 % à 60 %.

En moyenne, sur le territoire du Grésivaudan, un habitant payait 440 € par an en 2017 pour ces 3 taxes cumulées, à Saint-Maximin ; en 2018, il paiera 325 € par an, soit 115 € de moins que sur une autre commune du territoire.

Ces augmentations, qui permettent de maintenir l'équilibre budgétaire de la commune et sa capacité d'autofinancement et d'emprunt pour des travaux et projets futurs, ne devraient pas peser sur 80 % des ménages grâce à la mise en place, par l'État, de l'exonération de la taxe d'habitation.

Le budget primitif 2018 de la commune, expurgé des mécanismes comptables de fin d'année et d'un gonflement artificiel des résultats à cause du transfert de la compétence de l'Eau et l'Assainissement à la CCPG, s'élève à 641 K€ pour le fonctionnement (dont 60 % représentent les frais de personnel, et 15 % sont liés à l'entretien des voiries et bâtiments) et 373 K€ pour les investissements dont l'essentiel porte sur les voiries, l'école, et les bâtiments communaux (accès, sécurité). ■

# Informations communales

## PLU approuvé

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme a été approuvé à l'unanimité des élus lors du conseil municipal du 28 février 2018 et la délibération est exécutoire depuis le vendredi 6 avril 2018 suite au visa de la préfecture de l'Isère en date du 30 mars 2018 et des publications légales.

L'ensemble du dossier est consultable en mairie (aux heures d'ouverture au public) et téléchargeable sur notre site Internet dans la rubrique « PLU 2018 ».

Les modifications apportées au projet de PLU, suite aux remarques des Personnes Publiques Associées (PPA) et des citoyens, lors de l'enquête publique, se trouvent dans l'annexe 1 de la délibération d'approbation du 28 février.

De nombreux jours de travail ont été nécessaires pour faire aboutir ce dossier; la multiplicité des réglementations extra communales rend l'exercice complexe, encadre et réduit les marges de manœuvres.

Nous pensons avoir accompli avec humilité un laborieux travail qui reflète l'esprit de notre commune; la préservation de notre environnement, du caractère rural et agricole de nos hameaux, et également l'ouverture sur le monde, la possibilité de construire de nouveaux logements, d'accueillir de nouveaux habitants et de bénéficier des services et des réseaux de demain. ■



## Eau et assainissement

Pour notre commune, les interlocuteurs ne changent pas, même si Le Grésivaudan supervise ce service à la population. Pour l'eau comme pour l'assainissement, contactez la mairie : 04 76 97 60 19.

**NOUVEAU** À noter : la facturation de votre consommation d'eau sera dorénavant assurée par le service des eaux du Grésivaudan (04 76 99 70 00). Plus d'infos sur : [www.le-gresivaudan.fr/eaux](http://www.le-gresivaudan.fr/eaux). ■

## Travaux



*Pierre  
Zacharie  
2<sup>e</sup> adjoint -  
Urbanisme*

### Travaux sur le réseau électrique à La Combe

Comme prévu, les travaux d'enfouissement des lignes électriques basse tension et de téléphone démarreront au printemps. Les travaux de rénovation et de mise en conformité de l'adduction d'eau potable, de la collecte des eaux usées et pluviales sont terminés depuis l'automne dernier.

Les intempéries exceptionnelles de fin d'année ont mis à mal la chaussée provisoire et les canalisations d'écoulement des eaux pluviales ont dû être débouchées avant la saint Sylvestre, à cause de branches qui n'étaient pas correctement retenues en amont.

La réfection définitive de la chaussée et l'aménagement d'une grille pour piéger les matériaux devraient prévenir ce type d'incident à l'avenir. ■

### Travaux d'assainissement et d'eau potable Avalon

La communauté de communes qui a repris la compétence a fait le point avec la commune début avril. Compte tenu du nombre important de projets et près de 180 dossiers de prêts repris par Le Grésivaudan, les services de l'eau et de l'assainissement doivent s'assurer de la validité

des contrats signés et de leur financement avant de démarrer les travaux. Pour ce qui nous concerne, nous avons demandé de ne pas démarrer les travaux avant juin afin de ne pas perturber la circulation pendant les Fêtes de la Tour. ■

# Travaux

## La poursuite du projet de séparation des accès mairie/école

Les travaux d'accès à la mairie et l'école pour les personnes à mobilité réduite sont terminés, des travaux pour permettre de distinguer l'entrée de l'école de celle de la mairie vont se poursuivre. ■

## Réfection des ponts du Rechouchet

Les travaux de réfection des deux ponts sur le ruisseau du Rechouchet sont terminés depuis décembre dernier, juste à temps, avant les intempéries exceptionnelles de fin d'année. L'efficacité de ces nouveaux ouvrages a pu être vérifiée. ■

## Restauration du toit de la forge

Les travaux de réparations pris en charge par la compagnie d'assurances vont être réalisés très prochainement par un charpentier. La commune étudie avec cet entrepreneur la possibilité de refaire la couverture complète, et faisant notamment appel à des subventions. ■

## Mise en sécurité de la grange à l'accueil de loisirs

La toiture présente plusieurs fuites. Une révision partielle de la couverture sera donc engagée en 2018 pour limiter les dégradations. Le sol intérieur sera nivelé par un apport de gravier pour permettre du stockage lors d'événements occasionnels (Fêtes de la Tour, etc.). ■

## Aménagement des parkings (Pierre Gros, Le Vieux Saint-Maximin, marais)

La commune termine les acquisitions des terrains pour la création de parkings publics. Ces derniers feront prochainement l'objet de travaux de surfaces avec réalisation d'une couche d'assise et une finition en gravier pour le stationnement. ■

## Entretien de la route forestière

Ces travaux récurrents sont nécessaires pour assurer la pérennité de cette voie indispensable à l'exploitation des forêts communales. ■

### Circulation des véhicules à moteur dans la forêt de Bramefarine

La commune rappelle que l'accès aux pistes et aux chemins forestiers, souvent privés, est interdit aux véhicules à moteur, sauf aux propriétaires – ou à leurs ayants droit – de parcelles desservies par ces chemins (article L362-1 et suivants du code de l'environnement). Il convient de respecter également les parcelles

privées de pâture, afin qu'elles ne soient pas endommagées par une circulation abusive.

La forêt de Bramefarine est appréciée par nombre de randonneurs pédestres, à cheval, de vététistes : il est primordial que cet espace soit respecté par l'ensemble de ses usagers, y compris par les usagers motorisés, et que le respect s'exerce aussi entre ces derniers, pour la satisfaction de chacun. ■

## Aménagement d'un chemin d'accès au piège à matériaux au-dessus de l'ex cantine EDF

Le ruisseau du Rechouchet est protégé par un piège à matériaux situé au-dessus de l'ancienne cantine EDF. Pour permettre l'entretien de cet ouvrage, un chemin sera aménagé courant 2018 depuis la sortie du tunnel EDF. ■



Marie-Laure  
Caporale  
4<sup>e</sup> adjointe -  
Animation

## Animation

### Les Fêtes de la Tour 2018

Dimanche 20 mai venez nombreux en famille avec vos amis passer la journée à la Tour d'Avalon, aux abords du marais et au centre de loisirs. Vous assisterez à des événements festifs, joyeux et dynamiques...

Dans une ambiance toujours médiévale, venez, petits et grands, costumés aux couleurs de votre hameau! Vous pourrez ainsi participer au grand défilé! Vous assisterez à un spectacle équestre original, des numéros sur échasses, notamment ceux de nos jeunes écoliers; un duo de jongleurs-acrobates vous divertira tout au long de la journée sur les différents sites d'animation. Dans la chapelle de la Tour, un couple de troubadours jouant de ses instruments anciens

animera des séquences musicales et des danseurs vous entraîneront dans l'univers de l'époque Renaissance.

Vous pourrez visiter la Tour et profiter d'une exposition d'art proposée par les artistes Françoise Hugon et Isabelle Baeckeroot; les jeux pour enfants seront bien présents et vous pourrez tous chiner et trouver l'objet rare, grâce au vide-greniers installé.

Les associations seront à pied d'œuvre pour vous accueillir et vous proposer des repas et des rafraîchissements...

Alors n'hésitez pas! Ce jour-là, montez dans le petit train et faites le tour... des Fêtes de la Tour! ■

### Cérémonie du 8 mai

La commémoration du 73<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire de 1945, en présence de l'Harmonie des Enfants de Bayard et des sapeurs-pompiers, se déroulera le **mardi 8 mai 2018, à 11 h 45**.

Le rendez-vous est fixé à 11 h 30 sur la place Roger Durieux.

Un apéritif sera servi à l'issue de la cérémonie. ■

### Fête des mères, le 27 mai



Commune de  
**SAINT-MAXIMIN**  
38530

*Jacques Viret, maire de Saint-Maximin,  
et le conseil municipal,*

*ont le plaisir de vous inviter au vin d'honneur  
offert à l'occasion de la Fête des Mères.*

*Rendez-vous dans la cour de l'école, où chaque maman  
recevra une rose pour célébrer cette tradition, après  
l'aubade donnée avec le char fleuri*

*le dimanche 27 mai 2018, à 11 heures.*

### La Vie des associations : Vive l'école

**Samedi 30 juin, de 10 heures à 17 heures, kermesse de l'école** à l'accueil de loisirs de Saint-Maximin. Spectacle des enfants suivi d'un repas et animations durant l'après-midi. Buvette et vente de crêpes toute la journée. ■

# Culture

## Programme de l'été



Véronique  
Lapied  
élu(e) responsable  
Culture

Pour les mois à venir, le groupe de travail Culture vous propose **une exposition dans la tour d'Avalon par deux artistes locales**: **Françoise Hugon, dite Fouèse**, de Chapareillan, nous présentera son travail de peintures, avec trois styles bien différents sur les trois étages de la tour; et **Isabelle Baeckeroot**, de La Terrasse, qui complétera en exposant ses sculptures de verre. Entre ombres et lumières, venez découvrir cette exposition dans ce lieu atypique qu'est la tour d'Avalon. Le vernissage aura lieu le **d i m a n c h e 20 mai** pendant les Fêtes de la Tour et sera ouverte les week-ends et jours fériés de juillet et août, de 15 heures à 18 heures, ainsi que pendant les 35<sup>es</sup> journées européennes du patrimoine les 15 et 16 septembre.



Pour ceux qui veulent passer un moment convivial, comme chaque année le cinéma plein air s'invite **dans le parc de l'accueil de loisirs, le vendredi 29 juin**. Cette année **Cinétoiles** vous propose le film *Captain Fantastic*: Ben vit avec sa femme et ses six enfants dans les forêts, tota-

lement isolés de la société, mais en père dévoué qui se consacre à l'enseignement académique et physique de ses enfants. Une tragédie se produit qui force la famille à quitter son paradis. Les enfants doivent faire face à l'excitation et aux périls d'un monde qui ne leur est pas familier...



**Retrouvons-nous à partir de 20 heures pour un pique-nique partagé** où chacun amène de quoi manger et boire. **La séance débutera vers 21 h 30 quand la nuit s'installera**. N'oubliez pas vos chaises pliantes et couvertures pour plus de confort.

Enfin, au cœur de l'été, comme chaque année nous vous invitons à **un apéro-concert le dimanche 5 août, à 18 heures, sur le terrain du jeu de boules, près de la mairie**. Nous nous évaderons dans les **reprises de Neil Young** avec Maurice qui a baigné toute sa vie dans cet univers musical et qui nous le restitue en grattant sur le manche de sa guitare les accords en mineur de cet artiste majeur. Un concert acoustique enivrant pour cette douce fin d'après-midi d'été... Rendez-vous à *Neil Young tribute, The Harvester*. La buvette sera tenue par l'association Quad Passion Bramefarine. ■



Olivier Roziau  
élu responsable  
Sécurité

## Sécurité

### Un nom pour ma rue

Le projet arrive bientôt à son terme. Le conseil municipal du 28 mars 2018 a validé par délibération le nom des rues et

la numérotation de chaque habitation de la commune. Monsieur le maire a signé les documents et aujourd'hui le dossier est entre les mains de la Poste pour alimenter la base d'adresses nationale et par l'Institut Géographique National (IGN) pour que nous soyons géolocalisés. Cette normalisation des voies va contribuer à une meilleure qualité de



vie des citoyens, en facilitant leurs accès aux services à domicile: urgence, secours, sécurité mais aussi pour les livraisons, les services à la personne et prochainement à la fibre (THD).

Parallèlement les plaques de rues et les numéros de vos maisons sont en cours de commande et seront installés dès réception et au plus tard dans le courant de l'été. À ce sujet, les personnes qui le souhaitent peuvent se faire poser leur plaque par le service Technique. Ils doivent contacter dès à présent la mairie (04 76 97 60 19). ■

### Plan communal de sauvegarde

Les derniers événements météorologiques ont démontré, une fois de plus, la nécessité de disposer, à tous les échelons du territoire, d'une organisation de gestion de crise.

À ce titre, la commune de Saint-Maximin a décidé de se donner les moyens de mettre en place ce dispositif.

Le **plan communal de sauvegarde (PCS)** est, en France, un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population au regard des risques.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Ces risques peuvent être :

- naturels et climatiques : inondations, pluies torrentielles, glissements de terrain, feux de forêts, séismes, canicules, tempêtes (vent violent), orages, fortes chutes de neige, verglas ;
- risques technologiques : accident lors du transport de matière dangereuse (transport de matières dangereuses par la route) ;
- sanitaires : pollution du réseau d'eau potable, pollution de l'air ;
- des accidents de grande ampleur, par exemple lors d'une manifestation, d'un rassemblement. ■

## Coopération décentralisée

### Accueil de la délégation malienne



Dans le cadre de la coopération entre les communes françaises (Pontcharra, La Rochette, Saint-Maximin, Le Cheylas, Crêts-en-Belledonne, Barraux et La Chapelle-Blanche) et les communes maliennes (Dembella, Blendio, Benkadi et Tella) une délégation était en mission en France, du 23 au 31 mars 2018.

Accompagné de membres de l'association Arcade, Jean Sanogo, secrétaire général de Benkadi, a assisté au conseil municipal du 28 mars ; il a été rejoint par Ibrahima Toure et Younouss Magassa (employés de l'Arcade au Mali) le 30 mars pour la rencontre avec les écoliers et les élus de la commune. ■



# Environnement

## Nouvelles du marais d'Avalon



Laurence Etienne  
élue responsable  
Environnement

Les promeneurs ont pu remarquer la transformation du site du marais d'Avalon. L'étang a été creusé, une grande zone en eau libre donne une nouvelle image au site. Un merlon de séparation en argile a été créé délimitant les deux zones de l'espace naturel et permettra une meilleure gestion des niveaux d'eau. Des arbres, tilleuls et sorbiers ont été plantés pour amener un peu d'ombre au site afin d'éviter la prolifération des rose-lières. L'entreprise Bois des Alpes a encore quelques améliorations à apporter pour un bon fonctionnement de l'ouvrage.

Pour l'instant, l'ensemble paraît encore un peu artificiel, mais rapidement la nature va reprendre ses droits et se réappropriier les lieux. D'ailleurs, malgré ces gros travaux, des grenouilles sont déjà revenues pondre leurs œufs ce printemps.



Aussi, malgré l'envie naturelle de beaucoup de personnes de vouloir faire le tour de l'étang, nous vous rappelons que le merlon n'est pas un lieu de passage. Il sera d'ailleurs grillagé à ses deux extrémités. En effet il est trop fragile et la zone naturelle est trop petite et donc trop sensible pour accueillir du public sans déranger la faune et la flore. Par exemple, les canards colverts ont besoin d'une très longue distance vierge pour pouvoir atterrir dans le marais.

Des barrières de sécurité en bois remplaceront bientôt le grillage vert actuel, la zone de pique-nique sera ensemencée et la zone d'accès pompiers sera stabilisée.

L'inauguration du site est prévue le samedi 15 septembre lors des journées européennes du patrimoine. ■

## En route vers le zéro pesticide

Suite à la loi Labbé, qui interdit tout emploi de produits phytosanitaires dans les espaces publics, un plan de gestion différenciée a été signé entre la commune et l'organisme FREDON (organisme à vocation sanitaire dans le domaine végétal). Ce terme technique désigne une méthode d'entretien des espaces verts de la commune. Ces tâches représentent un volume de travail énorme pour notre service Technique et doivent en plus conjuguer avec sécurité, esthétique et écologie.

C'est une méthodologie permettant l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires, le déve-

loppement des techniques alternatives au désherbage chimique, le choix des matériels à utiliser, les fréquences de fauche, la possibilité de concevoir différemment certains espaces pour gérer préventivement l'apparition de la végétation spontanée (par exemple dans le cimetière).

Cette prestation a un coût de 2 940 € HT et sera subventionné à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Il ne faut pas oublier que tous ces produits phytosanitaires se retrouvent dans l'air, dans la terre mais aussi dans nos rivières... ■

## Un geste pour la biodiversité



Pour que nos gazons restent un lieu vivant et de biodiversité, ne tondez pas trop ras, au moins 6-8 cm. Ainsi, des fleurettes de printemps (pâquerettes, trèfles...) pourront fleurir et attirer nos insectes pollinisateurs utiles pour nos fruitiers.



Laissez aussi une ou plusieurs bandes d'herbe non tondues; de nombreux animaux et insectes y trouvent refuge et s'y reproduisent.

Si tous les jardiniers décident de faire de leur petit bout de terrain un îlot de protection des espèces et des biotopes, ce serait une compensation très efficace pour toutes ces terres perdues au profit des constructions ! ■

# Environnement

## Fleurissement des bassins



Chaque hameau de notre commune est jalonné de bassins ; certains en béton et d'autres plus anciens en pierre. Malheureusement beaucoup ne coulent plus aujourd'hui, suite aux aménagements des réseaux d'eau ou nécessiteraient de trop gros travaux pour leur remise en eau ; Aussi, avec Agnès Fouillet, nous avons commencé à redonner un peu de vie à certains (Avalon, Les Rippelets). D'autres ont été pris en mains par les riverains (Les Bretonnières, Le Crêt...). Ces bassins font partie de notre patrimoine et peuvent devenir un prétexte au développement de notre biodiversité (insectes et flore), des potagers, des lieux pédagogiques, des lieux artistiques (landart...), un circuit pédestre...



Ces bassins peuvent devenir aussi prétexte à la convivialité : aussi, nous souhaiterions constituer un groupe de « jardiniers des bassins » (petit avantage, la terre n'est pas basse !). Si vous avez des idées, des graines, des plants, la main verte, de l'expérience ou un peu de temps, contactez-nous :

Laurence Etienne - 04 76 97 83 42 -  
laurence.etienne@stmaximin38.fr. ■



## Les feux de nos déchets verts sont toujours interdits

Rappel : Nous faisons partie des communes incluses dans un plan de protection de l'atmosphère. Brûler ses déchets verts est interdit et tout contrevenant est passible d'une amende de 450 € (arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 et arrêté préfectoral n° 38-2016-05-12-005 pour les activités agricoles et forestières).

Plus d'information sur le site :  
<http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Dechets/Reglementation-du-brulage-a-l-air-libre-des-dechets-vegetaux>. ■



Laurent Orliaguet  
élu responsable  
Jeunesse  
& Sports

## Jeunesse & Sports

### Reprise du foot à Saint-Maximin

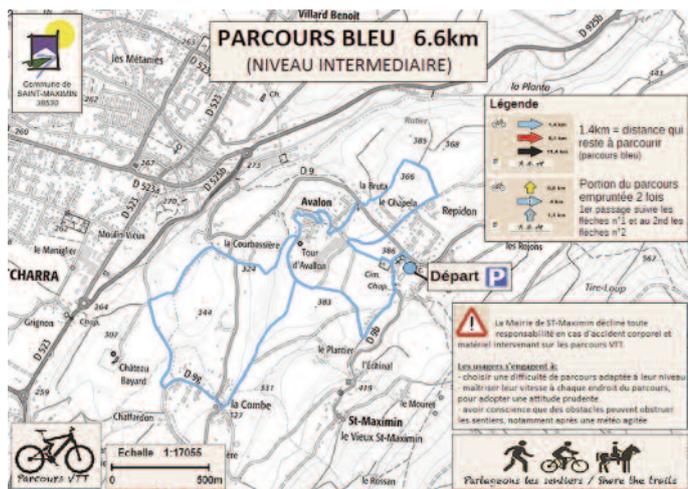
Depuis le mardi 24 avril, les matchs de foot ont redémarré à l'accueil de loisirs de Saint-Maximin. Tous les jeunes du village (à partir de 7 ans) sont les bienvenus pour taper dans le ballon tous les

mardis, de 18 heures à 19 heures. Olivier Roziau et Laurent Orliaguet se chargent d'encadrer les enfants présents.



Pour les nouveaux, pensez à fournir une attestation d'assurance. ■

### Parcours VTT



Pour pouvoir profiter au mieux des parcours VTT, les cartes sont désormais téléchargeables sur le site de la mairie ([www.stmaximin38.fr / Commissions / Cadre de vie](http://www.stmaximin38.fr/Commissions/Cadre%20de%20vie)).

Il existe une carte par parcours (jaune, vert, bleu, rouge et noir, selon la difficulté croissante). Elles permettent de choisir l'itinéraire adapté (nombre de kilomètres et dénivelé) et de suivre plus facilement les sentiers (en plus des panneaux présents dans le village).

Des flyers disponibles en mairie et un panneau sur la place Roger Durieux suivront bientôt pour guider encore mieux les utilisateurs. ■



Agnès Fouillet  
élu responsable  
Vie Scolaire

## Vie scolaire

### Réouverture de l'accueil de loisirs - septembre 2018

À la rentrée de septembre 2017, la commune avait fait le choix de proposer un temps de garderie le mercredi matin, suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours. Il s'agissait, pour cette année en cours seulement, de proposer une

solution de garde aux parents qui travaillent. La réouverture annoncée de l'accueil de loisirs, le mercredi à la journée, permettra aux familles d'y inscrire leur(s) enfant(s) à partir du mois de septembre prochain. ■

### Inscriptions à l'école

Permanences auprès du directeur : **vendredis 4 et 18 mai, de 16 heures à 17h30 ou sur rendez-vous avant le 22 mai.** Se munir du carnet de santé et du livret de famille. Se faire connaître en mairie en cas de première inscription à Saint-Maximin. ■

## État civil

Seuls sont publiés les avis (naissance, PACS ou mariage) ayant reçu un accord pour leur communication.

**Naissance :** 4 avril, Aline Jourdan (née sur la commune).

**PACS :** 13 février, Julien Bernou & Charlotte Bellemain.

**Mariage :** 21 avril, Olivier Renaudie & Karen Sarrazin.

**Décès :** 28 octobre 2017, Blanche Taborin; 28 février 2018, Viviane Gavoret; 14 mars, Solange Didier; 6 avril, Noëla Murgier. ■



**Dernière minute :** *mi-mai débuteront les travaux permettant de déployer la fibre optique sur la commune, réseau ouvert à l'ensemble des opérateurs pour garantir aux résidents la liberté de choix de leur fournisseur d'accès Internet (FAI).*